



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

QUE conformément à l'article 148 et 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté en séance ordinaire :

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2025-08-4846 modifiant la date de la séance ordinaire du conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus du mois de septembre 2025;

QUE La séance ordinaire initialement prévue le 2 septembre 2025 soit déplacée au 8 septembre 2025 à 19h30 au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 5^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.




Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 5^e jour du mois d'août 2025, une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.



Directrice générale et greffière-trésorière